



**A l'attn de tous les
assureurs-maladie**

Votre interlocuteur
Urs Wunderlin

Ligne directe
032 625 30 25

E-mail
urs.wunderlin@kvg.org

Date
25 février 2020

Refus du nouveau calcul de la compensation des risques 2017

Mesdames,
Messieurs,

Plusieurs assureurs ont demandé un nouveau calcul de la compensation des risques 2017. Leurs données de l'année 2017 contiennent des erreurs imputables à un logiciel défectueux.

Par lettre du 13 janvier 2020, nous vous avons informés que l'Institution commune LAMal avait rejeté la demande de recalcul de la compensation des risques 2017 par décisions du 9 décembre 2019. Nous vous avons donné en détail dans notre lettre les raisons de notre position de refus.

En date du 20 février 2020, le Tribunal administratif fédéral nous a confirmé par écrit qu'aucun recours n'avait été déposé contre les décisions de l'Institution commune LAMal. Par conséquent, ces décisions sont exécutoires.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal

Marc Schwarz
Directeur

Urs Wunderlin
Chef du département
compensation des risques